

Voici le dernier numéro d'Info-Mairie de l'année 2001. Par rapport aux premiers numéros, nous avons légèrement modifié la formule pour vous restituer de façon synthétique les principales décisions et les débats du conseil municipal. Les comptes rendus des conseils sont à la disposition du public : ils sont affichés en mairie, on peut également se les procurer sur simple demande au secrétariat et ils sont repris intégralement sur le site de la Mairie (<http://sappey-mairie.fr.st>). Désormais, nous souhaitons vous proposer une information vivante qui restitue régulièrement la vie de la commune, pour que chaque habitant se sente concerné par la gestion du village au quotidien et associé aux projets d'avenir.

L'équipe municipale

SOMMAIRE

Urbanisme et aménagement

Révision du POS
Sécurité aux abords des écoles
La traversée du village
Etude du cours d'eau La Loue
Cimetière : état des lieux
Les Chalets de la Ville de Grenoble

Tourisme, sports et loisirs

Parcours de course d'orientation
Un responsable Loisirs et Tourisme
Maison des Orchidées
Terrain de foot

Actualité - Infos

L'année 2001 a été pour notre commune riche en événements et féconde en projets. Notre village a su montrer à plusieurs reprises son dynamisme et sa capacité à entreprendre. Il n'est qu'à se rappeler les journées du Salon du Livre, organisées pour la première fois au Sappey au mois d'octobre, pour voir combien la mobilisation de nombreux bénévoles autour de la Mairie a permis de réussir une manifestation de grande qualité, marquante pour l'identité du village et dont les retombées en termes de notoriété pour le Sappey sont encore perceptibles. Qu'ils en soient tous remerciés... et conviés au prochain rendez-vous du Salon du Livre "*Bois et forêts, paysage et jardins*" qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2002.

Et puisqu'on évoque les fêtes, il faut saluer aussi le succès du marché de Noël, organisé par le Sou des Écoles au profit des coopératives scolaires, qui mobilise les habitants du village tous âges confondus et dont l'affluence est grandissante d'année en année. Il faut aussi parler de la Fête des Aînés du village, animée par un orchestre et -nouveau très appréciée- la participation des enfants de la maternelle qui ont chanté leur répertoire pour les Papis et Mamies. La neige n'est pas encore au rendez-vous, mais le brouillard et le froid ne nous ont pas découragés : la preuve en est ce calendrier de l'Avent vivant et festif qui nous réunit tous les soirs devant les fenêtres du village décorées sur le thème "*Noël dans le monde*". Bravo aux initiateurs du projet et puisse cette pratique devenir une tradition sappeyarde !



*Le Maire et ses conseillers vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et invitent tous les habitants à venir célébrer l'année nouvelle lors des vœux du Maire **le vendredi 11 janvier 2002 à 19 heures** à la Salle des Fêtes.*

L'urbanisme et l'aménagement du village

La révision du plan d'occupation des sols (POS)

La réunion publique du 8 novembre a présenté les grands objectifs de la révision du POS : la maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation, la volonté de préserver les paysages, de maintenir l'activité agricole, de sauvegarder l'identité du village pour ceux qui y vivent et ceux qui y viennent, ainsi que la prise en compte des risques naturels (intégration du Plan de Prévention des Risques, approuvé en février 2001).

Ces objectifs ont été traduits en termes de zonage et de réglementation sur les points suivants :

- la protection de l'environnement
- la protection des espaces agricoles
- l'extension limitée des zones urbaines et la mise en cohérence du zonage avec l'existant (au total les zones constructibles ou en voie de l'être -UA+UB+NAa- offrent 33 possibilités de nouvelles constructions)
- la préservation des zones d'activité touristique et de loisirs
- l'évolution du centre village.

L'urbanisme et l'aménagement du village -suite-

Quels enjeux suite à la révision du POS ?

La question de l'évolution du centre du village constitue, à notre avis, le point faible de cette révision du POS, au cours de laquelle la problématique a été abordée, mais non résolue.

C'est pourquoi nous avons délimité (CM du 25 avril 2001) un périmètre d'étude élargi (du carrefour des pistes de ski au sud à la patte d'oie de Praillières au nord et du parking de la jacobine à l'est à l'aire de pique-nique à l'ouest) sur lequel travaille depuis le mois de juin un groupe pluridisciplinaire incluant la commune, le CAUE, l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, le Parc de Chartreuse, la DDE. La première phase de travail vient de s'achever, avec la rédaction d'un cahier des charges pour " une étude de marché de définition ". L'étape suivante aura pour objectif de présenter plusieurs scénarios de recomposition du centre village. Cette phase comprendra un important travail de concertation avec les habitants.

Quelques dates clés

Le POS actuel date de 1988 ; il a été mis en révision en 1997. L'élaboration de cette révision a abouti en février 2001 lors du vote de l'arrêt du POS en CM (le 27/02/01). Ce vote a été entériné par le nouveau conseil municipal le 25/04/01. La procédure a donc suivi son cours :

Du 12/11/01 au 14/12/01 : enquête publique

Du 15/01/02 au plus tard : remise du rapport du commissaire enquêteur

Le nouveau POS sera adopté par le Conseil Municipal au plus tard courant février : les recommandations du commissaire enquêteur aboutiront à d'éventuels ajustements, débattus et votés publiquement en conseil municipal avant l'adoption du document définitif

L'enquête publique est une étape décisive de la révision du POS. Vous avez été nombreux : habitants, usagers, propriétaires fonciers à vous exprimer, à faire part de vos réclamations, mais aussi de vos préoccupations sur le devenir de l'urbanisation de notre village. A noter que la commune du Sappey a bénéficié de la présence d'une commissaire enquêtrice très disponible (Madame Parade), qui a accepté d'ajouter une permanence supplémentaire pour recevoir les personnes qui n'avaient pu prendre rendez-vous lors des permanences fixées initialement. La communication, avant et pendant l'enquête publique, a également été nettement plus importante que ne l'imposent les mesures réglementaires.

La sécurité aux abords des écoles

Depuis le lundi 3 décembre, de nouveaux horaires d'entrée et de sortie des enfants des classes de CE2 CM1 CM2 (cycle 3) dans le bâtiment principal de l'école primaire ont été mis en place : 8h20 11h20 13h20 16h20. Cette mesure a été prise en conseil d'école primaire du 7 novembre, à la demande des instituteurs et des délégués de parents d'élèves. Elle devrait permettre de résoudre deux des principaux problèmes liés à la sécurité des enfants autour des écoles.

La prise en charge des enfants

Le premier problème concerne la prise en charge des enfants par les services collectifs comme la cantine, la garderie périscolaire ou les bus de ramassage de Sarcenas et du Belvédère. Les enfants du CP et CE1 (classes situées à la mairie) qui fréquentent la cantine ou le périscolaire étaient d'abord emmenés de la mairie à la cour de l'école primaire par un de leurs instituteurs, puis ils retraversaient la départementale, accompagnés cette fois par le personnel de service. Pendant ce temps, les enfants du cycle 3 qui devaient repartir en bus l'attendaient sur le parking, puisqu'il passait d'abord à la mairie. **Cette situation, qui n'était pas durable pour des raisons évidentes de sécurité et de légalité**, est maintenant modifiée grâce au décalage de 10 minutes entre les deux sites. L'instauration du nouvel horaire permet de répondre aux problèmes de sécurité et de responsabilité pour tous les élèves de maternelle et de primaire pris en charge par les services collectifs.

Les mouvements de véhicules entre la place et la mairie

Pour renforcer l'efficacité de la mesure de changement d'horaires, la commune a lancé une série d'autres aménagements :

- l'emploi d'une personne pour la sécurité du passage piétons sur la départementale (avec le concours de bénévoles, notamment de l'association des Boutons d'or) ;
- la réalisation de chemins piétonniers reliant la Mairie à la cour de l'école primaire ;
- la matérialisation d'un plan provisoire d'aménagement de la place.

Le principal objectif recherché par ces mesures est d'éviter les mouvements de véhicules autour de la Mairie, l'accès étant étroit et dangereux et le stationnement difficile.

Une charte de "bonne conduite" aux abords des écoles est en cours d'élaboration en concertation avec les instituteurs et les délégués de parents d'élèves et doit être diffusée à tous les parents. Elle sera présentée à l'occasion d'ateliers "prévention routière" qui devraient avoir lieu à l'école début 2002.

La traversée du village

C'est un des dossiers sur lesquels l'équipe municipale a commencé à travailler en priorité dès le printemps. Pour l'heure, deux actions ont été engagées : le comptage du trafic et des dispositifs de ralentissement.

Comptage du trafic et de la vitesse

Deux comptages du trafic et de la vitesse ont été placés en septembre par les services de la DDE. Un comptage s'est effectué dans la portion de ligne droite avant le village en venant de Grenoble, le deuxième après le virage de la grange Piccato en venant du Col de Porte. Le débit moyen de traversée est de 989 véhicules par jour, mais les deux zones de relevé ont donné des résultats différents : dans la première, 80% des véhicules sont en excès de vitesse (au-dessus de 50 km/h) avec des maximum à 120 km/h, et dans la deuxième, la proportion d'excès de vitesse est nettement moindre (22,6 %), bien qu'on ait pu relever un passage à...145 km/h.

Dispositifs de ralentissement

Deux dispositifs ont été étudiés à notre demande par la DDE : le premier consiste en une chicane positionnée en aval de l'Hostellerie pour matérialiser l'entrée dans un secteur urbanisé et peuplé et pour "casser" la vitesse d'entrée dans le bourg bien trop élevée comme on a pu le mesurer ; ce système empêcherait les véhicules de doubler et obligerait à se déporter de la largeur d'une voie par rapport à l'actuel tracé.

Le second consiste en la matérialisation d'une zone piétonne distincte de la surface de circulation entre le passage piéton de la Poste et le carrefour de Praillières ; ces affectations de surface seront matérialisées par des zones peintes avec un composé de résines de couleurs. Ainsi qu'il avait été annoncé en réunion publique le 16 octobre, ces travaux seront subventionnés à hauteur de 55% par le Conseil Général, le reste sera financé sur notre part du budget intercommunal. L'enveloppe globale (hors subventions) se monte à 250 000 F. La réalisation de ces travaux ayant pris du retard pour des raisons administratives liées à l'avis de la commission de sécurité, ce dispositif devrait être mis en place au printemps prochain selon les dernières informations transmises par la DDE.

En attendant, il faut que l'ensemble des conducteurs prenne conscience de la nécessité de "lever le pied" dans le village, qui est certes étendu, mais qui n'en est pas moins fortement fréquenté aussi par les piétons ! Et les pics de fréquentation automobile relevés dans les comptages -jours de semaine et horaires de prises et sortie d'activité professionnelle- montrent bien que les véhicules qui passent au Sappey sont essentiellement ceux des habitués et des habitants des lieux...

Rappel : Les jardinières ont été enlevées à cause de la neige, mais naturellement, cet espace reste piéton pour permettre aux habitants de relier la Poste à la place sans marcher sur la Départementale.

Cimetière

Un bilan de l'état des concessions a été réalisé par la municipalité en étroite concertation avec les aînés du village, d'où il ressort que trois concessions seulement sont libres, mais huit pourraient être libérées dès aujourd'hui car il s'agit de concessions temporaires arrivées à échéance. Par ailleurs, une procédure de reprise de concessions abandonnées a été engagée pour six concessions (la procédure fait l'objet d'un affichage dans le cimetière et s'étend sur 3 ans). À plus long terme, il est envisagé de créer un columbarium et un caveau permettant d'abriter les restes des familles titulaires d'une concession à perpétuité en état d'abandon et soumises à la procédure de reprise. Dès à présent, il faut donc s'orienter vers la fin des concessions perpétuelles (pour les concessions à venir s'entend), l'interdiction d'acheter des concessions à l'avance, et enfin l'impossibilité pour des non-résidents du Sappey d'acheter une concession.

A noter que le POS en cours de révision prévoit un emplacement réservé pour l'extension du cimetière, dont une partie se trouve au-dessus de la Loue. L'étude actuelle sur les risques de crue de la Loue devrait permettre de valider ou non ce choix, étant entendu que la question de l'extension ou de la création d'un nouveau cimetière se pose à terme pour notre village.

Cours d'eau La Loue

Une étude est en cours qui porte sur la mesure du risque de crue centennale, suite au classement de ce cours d'eau en "zone rouge" au PPR (Plan de Prévention des Risques) entré en vigueur en février 2001. Ce classement conduit à une interdiction de construire ou d'augmenter la capacité d'hébergement des bâtiments existants aux abords de ce ruisseau, qui traverse le village de bout en bout et gèle de ce fait tout projet de réhabilitation du bâti. Pour évaluer de manière précise la nature et la teneur de ces risques de crues, la commune a missionné le service RTM (Restauration des Terrains en Montagne) de la DDA pour établir le cahier des charges d'une étude du cours d'eau et pour suivre la consultation des bureaux d'études spécialisés sur cette question. L'appel d'offre a permis de sélectionner le cabinet Alp'Géorisques, qui devrait remettre ses conclusions courant janvier.

Les Chalets de la Ville de Grenoble

La vente du domaine a été votée en assemblée générale des adhérents du Comité Social de la ville de Grenoble le 29 mars 2001. Dès sa mise en place, lors du premier conseil, l'équipe municipale a pris position sur ce dossier, en formulant le vœu que cet important domaine conserve sa vocation initiale d'hébergement touristique. Le 25 avril, le conseil municipal a voté une délibération permettant de s'opposer à la parcellisation du domaine, conformément aux dispositions de l'article L111-5-2 du code de l'urbanisme. Par ailleurs, dans le cadre de la procédure de révision du POS, un zonage spécifique a été conçu pour les centres de vacances de Bens (UFOVAL) et de la Poyat (Chalets de la Ville de Grenoble). Ces domaines seront classés en zone UE, ce qui ne permet ni le changement de destination, ni l'agrandissement des surfaces bâties.

Courant novembre, la commune a été saisie par l'agent immobilier mandaté par les élus du COS d'une demande de parcellisation du domaine en vue de la vente individuelle des chalets. La municipalité reste opposée à ce projet. La demande est en cours d'examen sur le plan juridique et ce point sera porté à l'ordre du jour du Conseil municipal du 10 janvier 2002. Depuis le mois de mars, la municipalité a recherché activement des solutions alternatives qui permettent le maintien du domaine dans son intégrité. Le Parc de Chartreuse soutient notre démarche et a pris en charge une mission d'assistance à la commune confiée à la société COREAM (Conseil et Réalisation en Aménagement Urbain et Touristique). Des négociations sont en cours afin de trouver une solution de reprise du domaine par une structure collective qui permette à ce site de conserver sa vocation touristique.

Sports, loisirs et tourisme

Projet de parcours de course d'orientation

La course d'orientation (CO pour les adeptes) se décline aujourd'hui de nombreuses façons, tant par les moyens de déplacement (course à pied, marche, VTT, ski de fond, raquettes) que par les types de parcours (sportif, à thème, randonnée) et peut se réaliser en individuelle, en équipe (relais, raid) ou en famille. Cette activité de pleine nature qui se découvre à tout âge, seul ou en famille est un sport de plus en plus populaire. Sur le terrain, cela consiste à installer des parcours permanents matérialisés par des postes en bois imputrescible. En raison des matériaux utilisés et de la taille réduite (hauteur maximum d'un mètre), l'intégration de ces postes dans le paysage est parfaite et répond à un besoin de discrétion nécessaire à la pratique de la discipline.

Dans le souci d'élargir notre offre de loisirs pour tous, la commune du Sappey souhaite installer un parcours de ce type, conçu pour être exploité été comme hiver (y compris en l'absence de neige) en utilisant au mieux le réseau actuel des chemins. En partenariat avec le comité départemental de CO, les travaux de cartographie et de conception du site sont en cours. Notre objectif est d'ouvrir pour la prochaine saison estivale en marquant l'événement par l'organisation d'une compétition sous le patronage de la fédération nationale de CO.

Recrutement d'un responsable des activités et du développement touristiques

Durant l'été, un groupe de représentants de la mairie, du syndicat d'initiative et de l'ASFAMM a travaillé au profil de poste du responsable d'exploitation neige (domaine de ski alpin et de ski nordique). Cette réflexion a conduit à une évolution du poste pour y inclure le développement des activités de loisirs présentes et à créer. Après la diffusion de l'appel à candidature au mois d'août, sept candidats ont été auditionnés, deux ont été retenus et le choix s'est finalement porté sur Mr Thierry Dondey. Son embauche est réalisée par la Régie des remontées mécaniques et le poste est financé à 30% par l'ASFAMM qui est gestionnaire du ski nordique. Les objectifs assignés à ce poste sont de fédérer tous les acteurs du village concernés par le loisir et le tourisme, de mutualiser les moyens au service de la collectivité, de viser à une continuité des activités avec une offre 4 saisons pour les équipements communaux (Jacobine, camping, tennis).

La maison des orchidées

Monsieur J. Jourdan, horticulteur à Quaix, et organisateur de l'exposition des orchidées qui a lieu au Sappey chaque été, a conçu un projet de jardin botanique qu'il a soumis à la commune. Or ce projet nécessiterait un investissement important que la commune ne souhaite pas assumer seule. En revanche, la commune serait intéressée par la réalisation d'un projet d'ambition plus modeste qui consisterait en la création d'une "Maison des Orchidées". Cet espace permettrait à la fois d'exposer les différentes variétés d'orchidées cultivées par J. Jourdan, avec un comptoir de vente, et de présenter au public les différentes espèces endémiques de Chartreuse. À cette fin, la commune pourrait proposer un terrain sur lequel serait élevée une structure démontable, utilisée pour l'exposition et la vente. Cette installation resterait propriété de la commune, Monsieur Jourdan en étant locataire et reversant une redevance. La Communauté de Communes est intéressée par le projet, dont le producteur réside à Quaix, et envisagerait de prendre en charge une partie des investissements.

À noter que ce projet représente une thématique supplémentaire pour l'attrait du village dans sa vocation nature et découverte. Le Parc de Chartreuse le soutient et pourrait l'intégrer dans le circuit de la "Route des savoir-faire". Cette opération pourrait générer des retombées intéressantes pour l'ensemble du village.

Le terrain de foot

La remise en état du terrain de foot a démarré avec le drainage et la mise en forme, réalisés au mois de septembre. Des travaux plus spécifiques, permettant une bonne qualité de jeu seront confiés à une entreprise qui les effectuera au printemps. L'Olympique Sappeyard a accepté le principe de la prise en charge d'une partie du coût des travaux.

Actualité - Infos

Intercommunalité. Le secrétariat de notre Communauté de Communes (Balcon Sud de Chartreuse : CCBSC) est installé désormais dans les locaux de la Mairie du Sappey, après huit ans passés dans les locaux de Quaix en Chartreuse.

Internet. La Ville de La Tronche vient de créer un CYBER CENTRE ouvert aux habitants du Sappey. Les personnes qui sont intéressées doivent se faire connaître rapidement en Mairie afin que nous puissions adhérer à ce service proposé par La Tronche à ses communes voisines.

Elections. 2002 est une année riche en élections nationales (présidentielles et législatives). N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales (jusqu'au 31 décembre 2001). Les jeunes qui auront 18 ans début 2002 sont aussi concernés.

Simplifications administratives. A noter la suppression de la certification conforme des copies de documents (décret n° 2001-899 DU 01/10/01) et la suppression des fiches d'état civil (le livret de famille, la carte d'identité ou le passeport suffisent).

Centre des impôts. A noter la réorganisation des centres des impôts : à compter du 01/02/02 la commune du Sappey dépendra du centre des impôts et de la recette principale des impôts de Grenoble Chartreuse, 38 avenue Rhin et Danube 38047 Grenoble Cédex 2 (tél : 04 76 39 39 76).

Permanence des élus. Le Maire et ses adjoints sont disponibles et facilement joignables en Mairie. N'hésitez pas à prendre rendez-vous si vous souhaitez les rencontrer en appelant le secrétariat de mairie au : 04 76 88 80 51.

A noter que, pour raisons de santé, Jacques Santoni a donné sa démission d'adjoint aux travaux. Il reste conseiller municipal et sa délégation d'adjoint sera réattribuée lors du prochain conseil municipal.